



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1537

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etablissements publics de santé - Désignation de représentants au sein des conseils de surveillance

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Barthélémy

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010

Délibération n° 2010-1537

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Etablissements publics de santé - Désignation de représentants au sein des conseils de surveillance**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance.

La création du conseil de surveillance permet de faire évoluer la gouvernance actuelle, partagée entre le directeur et le conseil d'administration, vers une gouvernance reposant sur une direction renforcée, concertant avec le directoire sous le contrôle du conseil de surveillance pour un meilleur pilotage de l'établissement.

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 précise notamment les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de 9 ou 15 membres selon le ressort de l'établissement de santé.

Il élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, pour une durée de 5 ans.

Le président du conseil de surveillance désigne, parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, un vice-président qui préside le conseil de surveillance en son absence.

En application de ces dispositions, la Communauté urbaine de Lyon dispose de représentants au sein des établissements suivants :

Raison sociale	Ressort territorial	Représentants des collectivités territoriales
Hospices civils de Lyon (HCL)	Régional	- M. le Maire de Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du principal département d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation, au cours du dernier exercice connu, autres que le département siège de l'établissement principal. - 1 représentant du Conseil régional Rhône Alpes

Raison sociale	Ressort territorial	Représentants des collectivités territoriales
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	Communal	- M. le Maire de Sainte Foy lès Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	Communal	- M. le Maire de Givors ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	Intercommunal	- M. le Maire de Neuville sur Saône ou son représentant - 1 représentant de la principale commune d'origine des patients - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	Départemental	- M. le Maire d'Albigny sur Saône ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	Départemental	- M. le Maire de Saint Cyr au Mont d'Or ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône
Centre hospitalier du Vinatier	Départemental	- M. le Maire de Bron ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la désignation de ses représentants au sein de ces différents établissements ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé suivants :

Hospices civils de Lyon (HCL)	monsieur David Kimelfeld
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	monsieur Gilles Assi
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	monsieur Christian Reale
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	monsieur Jean-Claude Ollivier
	monsieur Patrick Bouju
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	monsieur Jean-Paul Colin
	monsieur Xavier Léonard
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	monsieur Marc Grivel
	madame Françoise Revel
Centre hospitalier du Vinatier	monsieur Bruno Gignoux
	monsieur Christian Coulon

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.